



Assemblée générale

Distr. générale
7 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 110 de l'ordre du jour

Promotion de la femme

Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Suite à la résolution 57/175 de l'Assemblée générale, le présent rapport fait le point de la situation critique que connaît l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. Il décrit l'état d'avancement de la mise en oeuvre des mesures de réforme institutionnelle proposées par le Groupe de travail chargé d'examiner les activités futures de l'Institut dans son rapport A/57/330 et Add.1 et approuvées par l'Assemblée dans sa résolution 57/175. Le rapport tient compte par ailleurs des conclusions auxquelles a abouti le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003.

Malgré l'approbation par l'Assemblée générale des mesures proposées par le Groupe de travail, l'Institut reste confronté à une situation financière critique.

* La présentation du présent rapport a été retardée en raison de la nécessité de tenir compte des conclusions du débat général du Conseil économique et social à sa session de fond de 2003.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de l'alinéa b) du paragraphe 9 de la résolution 57/175 de l'Assemblée générale. Un rapport sur la situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, faisant suite au paragraphe 8 de la résolution 57/311 de l'Assemblée et mettant à jour les informations figurant dans un précédent rapport du Secrétaire général sur la question (A/57/797), sera publié ultérieurement dans un autre document.

2. Dans sa résolution 57/175, l'Assemblée a fait siennes les recommandations formulées dans son rapport par le Groupe de travail chargé d'examiner les activités futures de l'Institut et a prié le Secrétaire général d'appliquer les mesures recommandées par le Groupe à cet égard. Elle a aussi prié le Secrétaire général de nommer sans tarder, en consultation avec le Groupe de travail, un directeur qui serait choisi parmi des candidats ayant des connaissances et des compétences spécialisées démontrées, notamment sur les questions relatives à l'égalité des sexes et en matière de recherche sociale.

3. Dans la résolution 57/311 relative à la situation financière de l'Institut, qu'elle a adoptée ultérieurement, l'Assemblée générale a prié instamment le Secrétaire général de nommer sans délai, à la classe D-2, un directeur qui serait affecté au siège de l'Institut en République dominicaine puis d'en informer le Groupe de travail. L'Assemblée a par ailleurs approuvé le déblocage du montant de 250 000 dollars imputé sur le fonds de réserve, pour l'exercice biennal 2002-2003.

4. Dans sa résolution 2003/57, le Conseil économique et social a décidé de modifier le statut de l'Institut et prié l'Assemblée générale d'examiner le rapport final du Groupe de travail. Il a par ailleurs demandé au Directeur de l'Institut, en consultation avec le Conseil d'administration, de lui faire rapport sur l'application de cette résolution à sa session de fond de 2004. Il a enfin prié le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session sur l'application de sa résolution 2003/57.

5. Le présent rapport fait le point de l'état d'avancement de l'application des mesures recommandées par le Groupe de travail. Il doit être lu en parallèle avec le rapport présenté au Conseil économique et social par le Conseil d'administration de l'Institut (E/2003/59), dans lequel les activités de l'Institut en 2002-2003 sont décrites plus en détail.

II. Application des recommandations du Groupe de travail

A. Révision du statut de l'Institut

6. Dans sa décision 47/101, la Commission de la condition de la femme a recommandé au Conseil économique et social, à sa quarante-septième session, d'examiner le rapport du Groupe de travail (A/57/330 et Add.1) au titre du point de l'ordre du jour de sa session de fond de 2003 se rapportant à la question.

7. Les recommandations du Groupe de travail ont été adressées au Président du Conseil économique et social par le Représentant de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Groupe de travail,

dans une lettre datée du 24 juin 2003 (E/2003/93), aux fins d'examen par le Conseil à sa session de fond de 2003. En annexe à cette lettre figuraient les modifications que le Groupe de travail proposait d'apporter à l'article premier (Statut et objet), à l'article III (Conseil d'administration) et à l'article IV (le Directeur et le personnel).

8. Dans la note qu'il a adressée au Conseil économique et social (E/2003/101), le Secrétaire général a appelé l'attention sur le fait que certaines des propositions formulées par le Groupe de travail dans la lettre susmentionnée ne traduisaient pas dans toute son ampleur l'effet que l'approbation par l'Assemblée générale, dans sa résolution 57/175, des recommandations formulées par le Groupe de travail dans son rapport A/57/330 devait avoir sur le Statut de l'Institut.

9. Dans sa résolution 2003/57, le Conseil a décidé de conserver à l'Institut son caractère autonome et de remplacer le Conseil d'administration de l'Institut par un conseil exécutif composé de deux représentants des États Membres pour chacun des cinq groupes régionaux, élus par le Conseil pour une durée de trois ans. Le Conseil exécutif se réunit au Siège de l'Organisation au moins une fois par an. Le Conseil économique et social élira les membres du Conseil exécutif conformément aux dispositions de l'article III du Statut de l'Institut tel que révisé, le 31 octobre 2003 (voir E/2003/L.3/Add.13).

B. Exécution du programme de travail de l'Institut

10. Donnant suite aux mesures approuvées par l'Assemblée générale, l'Institut, qui bénéficie des conseils et de l'appui administratif du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, a poursuivi un programme de travail modeste consistant en activités de recherche, d'information et de réseautage conduites essentiellement au moyen du Service d'échanges et de recherches sur les sexes (SRS). Il a rédigé des documents sur les femmes et le financement du développement, le rôle et les responsabilités des hommes vis-à-vis des femmes en matière d'hygiène de la procréation, et l'inégalité des sexes face aux technologies de l'information et des communications. Durant la quarante-septième session de la Commission de la femme, tenue à New York en mars 2003, l'Institut, en collaboration avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme et la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales, a fait paraître un ouvrage intitulé *Partners in Change: Working with Men to End Gender-Based Violence* (Des partenaires pour le changement : travailler avec les hommes pour mettre fin à la violence sexiste). Le rapport du Conseil d'administration contient des renseignements plus détaillés sur les activités de l'Institut (voir E/2003/59, sect. III).

C. Poste de directeur adjoint et liaison avec le Département des affaires économiques et sociales

11. Le Secrétaire général n'a pu donner suite aux propositions approuvées par l'Assemblée générale concernant la création d'un poste de directeur adjoint chargé de fonctions précises en matière d'appels de fonds et l'établissement au Département des affaires économiques et sociales d'une fonction de liaison avec l'Institut, les ressources disponibles à ces fins dans le fonds d'affectation spéciale de l'Institut n'étant pas d'un montant suffisant.

D. Nomination d'un directeur

12. À l'alinéa a) du paragraphe 9 de sa résolution 57/175, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de nommer sans tarder, en consultation avec le Groupe de travail, un directeur qui serait choisi parmi des candidats ayant des connaissances et des compétences spécialisées démontrées, notamment sur les questions relatives à l'égalité des sexes et en matière de recherche sociale. Le Secrétariat a travaillé en liaison étroite avec le Groupe de travail pour donner suite à cette demande.

13. Le Secrétariat est parfaitement conscient de la nécessité de nommer d'urgence un directeur doté des compétences requises et partage entièrement l'inquiétude des États Membres devant la vacance persistante à la tête de l'Institut. Constatant, au début de 2003, que les fonds n'étaient pas suffisants pour pouvoir nommer un directeur, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a organisé, le 12 février 2003, une réunion des donateurs et des États Membres intéressés au cours de laquelle ces derniers ont été informés de la situation financière de l'Institut et des prévisions pour 2003. À la réunion, deux pays ont signalé leur intention de verser une contribution au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut, comme indiqué dans le rapport présenté par le Groupe de travail à la Commission de la condition de la femme. À une réunion ultérieure entre le Groupe de travail et le Secrétaire général adjoint, le 2 mai 2003, un pays a annoncé oralement une autre contribution.

14. Pendant toute l'année 2003, le Secrétariat et le Président du Groupe de travail ont, ensemble, recherché un candidat qualifié pour le poste de directeur, mais sans succès. Dans un esprit de coopération, le Secrétariat a récemment remis au Groupe, pour qu'il l'examine, une liste de candidats remplissant les conditions énoncées dans les résolutions 57/175 et 57/311.

E. Améliorer la coopération institutionnelle et renforcer les partenariats

15. L'Assemblée générale a demandé que soit renforcée la coordination entre l'Institut et les autres organismes des Nations Unies oeuvrant en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme, au moyen d'une coopération étroite avec le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme. L'Institut a participé à la deuxième réunion du Réseau interinstitutions pour les femmes et la parité des sexes, qui s'est tenue du 24 au 27 février 2003. En tant que membre de l'équipe spéciale du Réseau sur les technologies de l'information et des communications, il a contribué à l'élaboration d'une pochette réalisée par le Réseau sur les femmes et les technologies de l'information et des communications, qui doit être diffusée à l'occasion de la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information.

F. Allocation à l'Institut d'un montant de 500 000 dollars prélevé sur le budget ordinaire de l'ONU

16. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa décision 57/580, le Secrétaire général a publié une analyse de la situation financière de l'Institut telle qu'elle se présentait en avril 2003 (A/57/797). Conformément à la résolution 57/311 de l'Assemblée, en juin 2003 le Secrétariat a viré au Fonds d'affectation spéciale de l'Institut un montant de 250 000 dollars qui représentait la deuxième tranche de la subvention de 500 000 dollars prélevée sur le budget

ordinaire de l'ONU et imputée sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2002-2003 en application de la décision 57/580 de l'Assemblée.

III. Gestion de l'Institut

17. Au cours de la période considérée, deux administrateurs/directeurs par intérim ont été nommés du 24 juin au 31 décembre 2002. Pendant le reste de la période, l'Institut a été dirigé par un fonctionnaire qui agissait sous la supervision du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme. Les deux seuls fonctionnaires de l'Institut ayant le rang d'administrateur ont décidé de ne pas renouveler leur contrat; on s'efforce de pourvoir les postes vacants à titre temporaire.

18. Du 26 au 30 mai 2003, un contrôle externe a été effectué sur la suite donnée par l'Institut aux précédentes recommandations des auditeurs externes, notamment aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne, et sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail pour 2002. Les conclusions du contrôle seront communiquées aux États Membres lorsque la lettre de recommandations aura été reçue.

IV. Conclusion

19. **Malgré les efforts déployés par le Secrétariat et par le Groupe de travail chargé d'examiner les activités futures de l'Institut pour mettre en oeuvre la réforme institutionnelle approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/175, aucun progrès n'a été fait.**

20. **Grâce en grande partie à la subvention de 500 000 dollars prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU et aux économies résultant des vacances de poste, l'Institut pourra continuer de fonctionner à un niveau d'activité minimum, mais seulement jusqu'à la fin du mois de mai 2004. Un rapport séparé du Secrétaire général donnant des renseignements plus détaillés sur la situation financière de l'Institut sera présenté à l'Assemblée générale conformément à sa résolution 57/311. La situation financière précaire de l'Institut interdit toute planification et toute programmation à long terme aussi bien sur le plan administratif que sur celui des activités et on constate encore une fois que l'Institut est de moins en moins en mesure de contribuer utilement à la promotion de la femme et à la parité des sexes.**